



Mairie de Nedde
Le bourg, 27 place Pierre Thète
87120 Nedde
Tél : 05 55 69 98 09
mairie.nedde@nedde.fr
www.nedde.fr

**Extrait du Registre des
ARRETES du MAIRE
de la COMMUNE DE NEDDE
(Haute Vienne)**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION SUR LA RD 210 EN
AGGLOMERATION DANS LE BOURG DE NEDDE
POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

**Du 29 avril au 16 mai 2025 : interdit à tous
véhicules**

**Du 17 au 23 mai 2025 : interdit à tous véhicules de
plus de 3,5 tonnes (sauf véhicules de secours)**

**Modification de l'arrêté en date du 29 avril 2025
ayant le même objet**

Madame le Maire de la commune de NEDDE,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par les arrêtés subséquents,
VU l'arrêté du 7 juin 1977, modifié par les arrêtés subséquents, relatif à l'approbation de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
VU la demande de réglementation de la circulation présentée par l'entreprise NGE ROUTES, 186 bis rue de Nexon, 87000 LIMOGES, nécessaire à la réalisation de travaux d'aménagement route de Vassivière (RD 210 dans le bourg de Nedde),
Vu l'avis favorable du responsable de l'antenne technique départementale d'Eymoutiers en date du 11 mars 2025,
Considérant la nécessité, pour des raisons techniques et de sécurité, de réglementer la circulation sur la voie concernée par l'emprise du chantier,

ARRETE

Article 1. REGLEMENTATION

Du 29 avril 2025 au 23 mai 2025, la circulation sera réglementée

- **Sur la RD 210 dans le bourg de Nedde (route de vassivière)**

Du 6 mai au 16 mai 2025 :

- ➔ **La circulation sera interdite à tous véhicules dans l'emprise du chantier qui sera matérialisée par l'entreprise.**
- ➔ **Le stationnement de tous les véhicules étrangers au chantier sera interdit dans l'emprise du chantier.**

Du 17 mai au 23 mai 2025 :

- ➔ **La circulation sera strictement interdite à tous véhicules de plus de 3,5 tonnes (sauf véhicules de secours) dans l'emprise du chantier qui sera matérialisée par l'entreprise.**
- ➔ **Dans l'emprise du chantier, la circulation sera alternée par panneaux de types B15 et C18.**
- ➔ **Le stationnement de tous les véhicules étrangers au chantier sera interdit dans l'emprise du chantier.**

Article 2. DEVIATIONS

Les déviations seront mises en place par les soins de l'entreprise conformément au plan annexé.

- ▷ Les véhicules désirant emprunter la RD 210 en direction de Lauzat au départ de Nedde seront déviés par la RD 992, la RD 81 en direction de Peyrat-Le-Château, la VC 22 en direction de Lauzat, pour retrouver la RD 210 à Lauzat.
- ▷ Les véhicules désirant accéder à Nedde en venant de Lauzat seront déviés par le VC 22, la RD 81 en direction de Nedde pour retrouver la RD 992.

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins de l'entreprise.

Article 3.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4.

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise par voie dématérialisée.

Ampliation sera transmise à M. le commandant de brigade de gendarmerie d'Eymoutiers et au responsable de l'antenne technique départementale d'Eymoutiers.

Fait à Nedde, le 14 mai 2025

Le maire

Monique LENOBLE

Transmis par mail à l'entreprise NGE ROUTES le 14 mai 2025

